



Injure ou diffamation publique ?

Par **soso**, le **06/08/2009** à **22:49**

Bonjour,rnrnJe me permets de vous contacter car j'ai actuellement un problème avec un forum internet.rnrnVoilà je me suis faite insulter gratuitement sur un forum par un administrateur et un membre du forum.rnrnJ'ai gardé copie de ces insultes mais entre temps l'administrateur les a effacées de son forum. Je ne connais que les pseudos et ai réussi à obtenir les numéros de téléphones portables de ces personnes.rnrnTout d'abord puis je porter plainte pour diffamation publique ou pour injure (si injure est ce injure publique ou uniquement injure privée qui est condamnée par une contravention de 5ème catégorie ?)rnrnEnfin le fait d'avoir obtenu le numéro de portable des personnes m'ayant insultée suffit il à établir leur identité pour un dépôt de plainte ?rnrnrnrnPar avance merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **10:56**

Bonjour,rnrnEn principe, l'administrateur de ce forum n'aurait jamais dû vous communiquer les coordonnées, même un numéro de portable, de ces personnes. C'est à l'administration judiciaire de réclamer ces infos.rnrnPour déposer plainte, il vous faut prouver que ces propos vous portent préjudice et, là, c'est plus aléatoire.

Par **soso**, le **08/08/2009** à **15:17**

Bonjour,rnrnMerci pour le complément d'informations.rnrnJe tiens à préciser toutefois que l'administrateur faisait parti des personnes qui m'ont insultées et que les numéros de portables m'ont été communiqué par une tierce personne.rnrnQuoiqu'il en soit la gendarmerie m'a

confirmé que la plainte n'était pas recevable.